

2,50 €

2022 – 2023

PLAN COMPTABLE GÉNÉRAL

Liste intégrale des comptes

**AUTORISÉ
AUX EXAMENS
ET CONCOURS**

1 Comptes de capitaux

**2 Comptes
d'immobilisations**

**3 Comptes de stocks
et en-cours**

4 Comptes de tiers

5 Comptes financiers

6 Comptes de charges

7 Comptes de produits

8 Comptes spéciaux

Vuibert

Philippe Guillermic

2022 – 2023

PLAN COMPTABLE GÉNÉRAL

Liste intégrale des comptes

**AUTORISÉ
AUX EXAMENS
ET CONCOURS**

Vuibert

Philippe Guillermic

Le plan de comptes est commun au système abrégé, au système de base et au système développé.

Les comptes utilisés dans chaque système sont distingués de la façon suivante :

- système abrégé : comptes imprimés en **gras** ;

1061. Réserve légale

➡ **108. Compte de l'exploitant**

15. PROVISIONS

- système de base : comptes imprimés en maigre ;

10. CAPITAL ET RÉSERVES

➡ 102. Fonds fiduciaires

1391. Subventions d'équipement

- système développé : comptes du système de base et comptes imprimés en **couleur**.

En cas de modifications intervenant après parution, les éléments actualisés seront disponibles en ligne sur www.vuibert.fr/site/410624

ISBN : 978-2-311-41062-4

Conception de la couverture et de la maquette : Séverine Tanguy



La loi du 11 mars 1957 n'autorisant aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Le « photocopillage », c'est l'usage abusif et collectif de la photocopie sans autorisation des auteurs et des éditeurs. Largement répandu dans les établissements d'enseignement, le « photocopillage » menace l'avenir du livre, car il met en danger son équilibre économique. Il prive les auteurs d'une juste rémunération. En dehors de l'usage privé du copiste, toute reproduction totale ou partielle de cet ouvrage est interdite. Des photocopies payantes peuvent être réalisées avec l'accord de l'éditeur.

S'adresser au Centre français d'exploitation du droit de copie :
20, rue des Grands-Augustins, F-75006 Paris.

Tél. : 01 44 07 47 70

© Vuibert – Janvier 2022 – 5, allée de la 2^e DB – 75015 Paris

Site Internet : <http://www.vuibert.fr>

SOMMAIRE

COMPTES DE BILAN

Classe 1

Comptes de capitaux 4

Classe 2

Comptes d'immobilisations 9

Classe 3

Comptes de stocks et en-cours 16

Classe 4

Comptes de tiers 19

Classe 5

Comptes financiers 26

COMPTES DE GESTION

Classe 6

Comptes de charges 29

Classe 7

Comptes de produits 38

COMPTES SPÉCIAUX

Classe 8

Comptes spéciaux 45

Résumé du plan de comptes 46

- 10. CAPITAL ET RÉSERVES
- 11. REPORT À NOUVEAU (SOLDE CRÉDITEUR OU DÉBITEUR)
- 12. RÉSULTAT DE L'EXERCICE (BÉNÉFICE OU PERTE)
- 13. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
- 14. PROVISIONS RÉGLEMENTÉES
- 15. PROVISIONS
- 16. EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES
- 17. DETTES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS
- 18. COMPTES DE LIAISON DES ÉTABLISSEMENTS ET SOCIÉTÉS EN PARTICIPATION

10. CAPITAL ET RÉSERVES

➡ 101. Capital

- 1011. Capital souscrit - non appelé
- 1012. Capital souscrit - appelé, non versé
- 1013. Capital souscrit - appelé, versé
 - 10131. Capital non amorti
 - 10132. Capital amorti
- 1018. Capital souscrit soumis à des réglementations particulières

➡ 102. Fonds fiduciaires

➡ 104. Primes liées au capital social

- 1041. Primes d'émission
- 1042. Primes de fusion
- 1043. Primes d'apport
- 1044. Primes de conversion d'obligations en actions
- 1045. Bons de souscription d'actions

➡ 105. Écarts de réévaluation

- 1051. Réserve spéciale de réévaluation
- 1052. Écart de réévaluation libre
- 1053. Réserve de réévaluation
- 1055. Écarts de réévaluation (autres opérations légales)
- 1057. Autres écarts de réévaluation en France
- 1058. Autres écarts de réévaluation à l'étranger

➡ 106. Réserves

1061. Réserve légale

10611. Réserve légale proprement dite

10612. Plus-values nettes à long terme

1062. Réserves indisponibles

1063. Réserves statutaires ou contractuelles

1064. Réserves réglementées

10641. Plus-values nettes à long terme

10643. Réserves consécutives à l'octroi
de subventions d'investissement

10648. Autres réserves réglementées

1068. Autres réserves

10681. Réserve de propre assureur

10688. Réserves diverses

➡ 107. Écart d'équivalence

➡ 108. Compte de l'exploitant

➡ 109. Actionnaires : capital souscrit - non appelé

11. REPORT À NOUVEAU (SOLDE CRÉDITEUR OU DÉBITEUR)

➡ 110. Report à nouveau (solde créditeur)

➡ 119. Report à nouveau (solde débiteur)

12. RÉSULTAT DE L'EXERCICE (BÉNÉFICE OU PERTE)

➡ 120. Résultat de l'exercice (bénéfice)

➡ 129. Résultat de l'exercice (perte)

13. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

➡ 131. Subventions d'équipement

1311. État

1312. Régions

1313. Départements

1314. Communes

1315. Collectivités publiques

1316. Entreprises publiques

1317. Entreprises et organismes privés

1318. Autres

- ➡ 138. Autres subventions d'investissement
(même ventilation que celle du compte 131)
- ➡ 139. Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat
 - 1391. Subventions d'équipement
 - 13911. État
 - 13912. Régions
 - 13913. Départements
 - 13914. Communes
 - 13915. Collectivités publiques
 - 13916. Entreprises publiques
 - 13917. Entreprises et organismes privés
 - 13918. Autres
- ➡ 1398. Autres subventions d'investissement
(même ventilation que celle du compte 1391)

14. PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

- ➡ 142. Provisions réglementées relatives aux immobilisations
 - 1423. Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers
 - 1424. Provisions pour investissement (participation des salariés)
- ➡ 143. Provisions réglementées relatives aux stocks
 - 1431. Hausse des prix
 - 1432. Fluctuation des cours
- ➡ 144. Provisions réglementées relatives aux autres éléments de l'actif
- ➡ **145. Amortissements dérogatoires**
- ➡ **146. Provision spéciale de réévaluation**
- ➡ **147. Plus-values réinvesties**
- ➡ **148. Autres provisions réglementées**

15. PROVISIONS

- ➡ 151. Provisions pour risques
 - 1511. Provisions pour litiges
 - 1512. Provisions pour garanties données aux clients
 - 1513. Provisions pour pertes sur marchés à terme

- 1514. Provisions pour amendes et pénalités
- 1515. Provisions pour pertes de change
- 1516. Provisions pour pertes sur contrats
- 1518. Autres provisions pour risques

- ➡ 153. Provisions pour pensions et obligations similaires
- ➡ 154. Provisions pour restructurations
- ➡ 155. Provisions pour impôts
- ➡ 156. Provisions pour renouvellement des immobilisations (entreprises concessionnaires)
- ➡ 157. Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices
 - 1572. Provisions pour gros entretien ou grandes révisions
- ➡ 158. Autres provisions pour charges
 - 1581. Provisions pour remises en état

16. EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES

- ➡ 161. Emprunts obligataires convertibles
- ➡ 162. Obligations représentatives de passifs nets remis en fiducie
- ➡ 163. Autres emprunts obligataires
- ➡ 164. Emprunts auprès des établissements de crédit
- ➡ 165. Dépôts et cautionnements reçus
 - 1651. Dépôts
 - 1655. Cautionnements
- ➡ 166. Participation des salariés aux résultats
 - 1661. Comptes bloqués
 - 1662. Fonds de participation
- ➡ 167. Emprunts et dettes assortis de conditions particulières
 - 1671. Émissions de titres participatifs
 - 1674. Avances conditionnées de l'État
 - 1675. Emprunts participatifs
- ➡ 168. Autres emprunts et dettes assimilées
 - 1681. Autres emprunts
 - 1685. Rentes viagères capitalisées
 - 1687. Autres dettes
 - 1688. Intérêts courus

- 16881. sur emprunts obligataires convertibles
- 16883. sur autres emprunts obligataires
- 16884. sur emprunts auprès des établissements de crédit
- 16885. sur dépôts et cautionnements reçus
- 16886. sur participation des salariés aux résultats
- 16887. sur emprunts et dettes assortis de conditions particulières
- 16888. sur autres emprunts et dettes assimilées

➡ 169. Primes de remboursement des obligations

17. DETTES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS

- ➡ 171. Dettes rattachées à des participations (groupe)
- ➡ 174. Dettes rattachées à des participations (hors groupe)
- ➡ 178. Dettes rattachées à des sociétés en participation
 - 1781. Principal
 - 1788. Intérêts courus

18. COMPTES DE LIAISON DES ÉTABLISSEMENTS ET SOCIÉTÉS EN PARTICIPATION

- ➡ 181. Comptes de liaison des établissements
- ➡ 186. Biens et prestations de services échangés entre établissements (charges)
- ➡ 187. Biens et prestations de services échangés entre établissements (produits)
- ➡ 188. Comptes de liaison des sociétés en participation

La liste intégrale des comptes

- Une classification par comptes
- Un code couleur pour mieux se repérer
- Les trois systèmes facilement identifiables (abrégé, de base, développé)
- Le résumé du plan des comptes
- Une édition à jour des derniers règlements de l'ANC

FAST & CURIOUS

➡ *Des ouvrages malins pour apprendre vite et bien*



ISBN : 978-2-311-41062-4

2.50 €



9 782311 410624

Vuibert